

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme  
1, allée des quarante  
Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214  
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

**OBJET :**

Participation financière EMC<sup>2</sup>  
(Enquête Mobilité certifiée  
Cerema) 2023 et 2024 – Pôle  
Métropolitain du Grand  
Amiénois

Date de convocation :  
5 mars 2024

Date de séance :  
14 mars 2024

Date d'affichage :  
22 mars 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 36

Membres votants : 41

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 30/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge - RUE P. ERMENAULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS.

Etaients présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, DELAFOSSE, COLOMBEL, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD,

Etaients absents, excusés :

Mmes CAPRON, LICOUR, LEMAIRE,  
Mrs PINCHON, LEITAO, VIGNON, POISSON, LEULIER, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, CARLE, BOULLET, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M POISSON donne pouvoir à M FRANCOIS

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

Mme LEMAIRE donne pouvoir à M WALIGORA

M DUCROTOY donne pouvoir à Mme CERNEY

M GROSSEL donne pouvoir à Mme ALEXANDRE

Secrétaire de séance : M MOREL

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

**Vu** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Nièvre et Somme,

**Vu** la compétence Mobilité exercée par la Communauté de Communes,

**Vu** la délibération n°17/2018 en date du 14 mars 2018 adoptant les statuts du Pôle métropolitain du Grand Amiénois

Le Président informe le Conseil communautaire que le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a mis en œuvre une enquête mobilité certifiée Cerema (« EMC<sup>2</sup> ») à destination des huit EPCI du PMGA :

- Avre Luce Noye
- Nièvre et Somme
- Pays du Coquelicot
- Territoire Nord Picardie
- Val de Somme
- Amiens Métropole
- Grand Roye
- Somme Sud Ouest

L'enquête se répartie en deux dispositifs : enquête cœur et enquête étudiants.

Dans ce cadre, le Pôle Métropolitain a mis en œuvre un marché public pour un montant de 618.240 TTC (pour 2023 et 2024), afin de désigner un prestataire pour la mise en œuvre de cette enquête, sachant que le PMGA bénéficie d'une subvention de l'Etat pour un montant de 103.040 euros pour 2024.

Le reste à charge est de 549 600 €, réparti comme suit :

Exercice 2023 :

Enquête Cœur : reste à charge de 288 560 € réparti entre les 8 EPCI

Enquête Etudiants : reste à charge de 34 560 € pour Amiens métropole

Exercice 2024 :

Enquête Cœur : reste à charge de 199 840 € réparti entre les 8 EPCI

Enquête Etudiants : reste à charge de 26 640 € pour Amiens métropole

Aussi, le Président propose de délibérer sur la participation financière de la CCNS due au titre de l'Enquête EMC<sup>2</sup>, au profit du Pôle Métropolitain, pour les exercices 2023 et 2024, selon la répartition suivante :

EPCI	Contribution 2023 « EMC <sup>2</sup> »	Contribution 2024 « EMC <sup>2</sup> »
C Amiens Métropole	206 795,99 €	145 920,70 €
CC Avre Luce Noye	11 337,82 €	7 851,92 €
CC Grand Roye	19 346,05 €	13 397,96 €
CC Nièvre et Somme	14 950,00 €	10 353,51 €
CC Pays du Coquelicot	18 573,75 €	12 863,11 €
CC Somme Sud-Ouest	21 631,05 €	14 980,42 €
CC Territoire Nord Picardie	16 002,62 €	11 082,49 €
CC Val de Somme	14 482,72 €	10 029,90 €
Total	323 120,00 €	226 480,00 €

Cette participation financière des huit EPCI a été adoptée à l'unanimité en Comité syndical du PMGA le 05 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Acte la participation de la Communauté de Communes Nièvre Somme en faveur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois au titre du projet EMC<sup>2</sup> pour un montant de 14.950 euros au titre de l'exercice 2023, et de 10.353,21 euros au titre de l'exercice 2024
- Dit que cette participation sera inscrite au budget principal, au compte 657 358 « subventions de fonctionnement aux autres groupements »
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Pour le Président, et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Philippe FRANCOIS



Le Vice-Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 mars 2024 et de sa publication le 22 mars 2024.

